

Courte chronique maritime : aspirants de marine

Le grade d'aspirant se situe entre celui d'élève et le premier grade d'officier de vaisseau ou de marine. S'ils se destinent à ce métier, ces jeunes gens ont en général au moins une année d'instruction.

Depuis le XVIII^e siècle, les jeunes gens appelés aujourd'hui « aspirants », ont été tour à tour gardes de marine jusqu'en 1786, élèves de 2^e classe de 1786 à 1791, aspirant de 2^e classe de 1791 à 1810, élève de 1^{re} classe et aspirant de 2^e classe de 1810 à 1814, élève de 2^e classe de 1814 à 1848, aspirant de 2^e classe de 1848 à 1910, et enfin aspirant. En 1910, une seule classe dans ce grade est conservée dès lors que deux classes sont créées dans le grade d'enseigne de vaisseau.

Le grade d'aspirant est supprimé en 1917 et jusqu'à la fin de la guerre. L'emploi de ces futurs officiers durant la Première Guerre mondiale est vraisemblablement à l'origine de cette transformation. Les besoins sont tels qu'après une rapide formation à terre les élèves sont directement employés sur les bâtiments. Là, le premier grade d'officier, enseigne de vaisseau, même de 2^e classe, leur permet de mieux asseoir leur autorité que celui d'aspirant. En effet, les aspirants n'avaient alors pas autorité sur les premiers maîtres. A sa recreation, à la fin de 1918, le grade d'aspirant relève des équipages de la flotte, et non plus du corps des officiers de marine. Il reste situé entre ceux de maître et de premier maître, niveau maintenu jusqu'en 1938, date à laquelle le grade est supprimé pour les jeunes gens de l'École navale. Le grade n'est alors conféré qu'aux seuls réservistes et les élèves de 2^e année de l'École navale et de l'École des élèves officiers de marine restent élèves officiers jusqu'à leur promotion comme enseigne de vaisseau de 2^e classe. Le grade d'aspirant est rétabli après la Deuxième Guerre mondiale ; il est conféré aux élèves de deuxième année des deux écoles et aux officiers de réserve pendant la durée de leur service militaire.

A l'École navale, les aspirants de marine suivent leur scolarité suivant les mêmes modalités que celle des élèves officiers (se reporter à la chronique relative aux élèves officiers).



L'ordonnance de 1786 n'opère pas de distinction au plan de l'uniforme entre les élèves des différentes anciennetés. Cet élève appartient à la 6^e escadre, caractérisée par le collet orange de l'habit bleu-deroi de ses officiers ; il est ici en uniforme à terre. Sa marque de grade est l'épaulette portée uniquement à droite. Celle-ci est en drap bleu, avec deux tresses en or ; ses franges sont mêlées d'or et de soie bleue. Voilà qui préfigure les brides bleues d'aujourd'hui – les sabords.



Après la période révolutionnaire, au cours de laquelle les aspirants de marine portent un habit simple en drap désormais « national » (il faut supprimer toute référence au régime passé), sans épaulettes, l'aspirant de 2^e classe se distingue à partir de 1810 par le port du trèfle en or sur l'épaule gauche.



La Restauration supprime en 1816 le trèfle au profit de l'aiguillette qui fait son retour (elle était la marque de grade, après leur année de formation initiale, des gardes de marine de l'Ancien Régime – les aspirants gardes de 1777 à 1786). Cette aiguillette en or portée sur l'épaule droite comporte, pour les élèves de 2^e classe (nos aspirants d'aujourd'hui), des portions en soie bleue. En 1848, les élèves de 2^e classe se transforment en aspirants de 2^e classe. Ce tableau présente un aspirant de 2^e classe en petite tenue après 1853 (la couronne impériale surmonte l'ancre de la casquette, laquelle porte un galon). Le gilet porté sous la veste, les parements de cette dernière souvent portée ouverte, étant ornés d'un galon avec des brides bleues, ne devrait pas être à boutonage croisé.



Bien que l'habit soit l'effet le plus prestigieux pour les aspirants de 2^e classe, ces derniers portent plus volontiers la veste jusqu'en 1858, puis la redingote qu'ils reçoivent cette année-là. C'est le constat que l'on peut faire en examinant les collections de photos dans lesquelles les aspirants de 2^e classe sont très rarement (je n'ai pas d'exemple) en habit et bicorne chez le photographe.



Peu enclins à les porter, les aspirants de 2^e classe perdent l'habit et le bicorne en 1876 ; ils lui préféreraient la redingote, moins formelle que l'habit et les identifiant davantage comme des officiers (la veste faisait plus songer à des « cadets »). Pour rehausser cet uniforme, ces aspirants optent souvent pour le ceinturon en or et soie bleue, jusqu'alors uniquement associé à l'habit, en lieu et place du ceinturon noir en poil de chèvre. C'est plus chic ! Les sabords ne sont guère visibles, mais ils sont bien là.



Notre aspirant de 2^e classe pose ici chez le photographe en tenue n°1, puisqu'il a aiguillettes et gants en peau blancs, mais apparemment sans son sabre. La prise de vue se situe après 1876 ; le paletot a remplacé la veste droite. Le ceinturon noir en poil de chèvre est désormais porté sous le paletot, la bélière avant passant par une fente pratiquée sur le côté. Sur une photo sépia, les sabords sur les galons et l'aiguillette apparaissent très discrets.



Au sortir de la Première Guerre mondiale (1919), à l'exception de la casquette qui porte un galon, les « anciens » de l'École navale, aspirants, portent en tenue de travail les effets des quartiers-maîtres et matelots : chemise en coton tricoté, pantalon de drap et chemise en molleton recouverts des effets en toile rouge.



La garde au drapeau en 1928. Le drapeau de l'École navale, créé en 1923, est toujours confié à la garde des aspirants.

L'aspirant – on ne dit plus de 2^e classe depuis 1910 – qui porte le drapeau est en principe le premier brigadier, premier du classement à l'issue de la première année de formation. Avec lui, les brigadiers, aspirants classés aux places suivantes constituent la garde du drapeau. Ils se distinguent par les deux ancres sur le haut de leur manche gauche. Les aspirants ne portent plus l'aiguillette depuis 1923. Notons qu'alors, avec le sabre, même sorti de son fourreau, les élèves et aspirants de l'École navale ne portent pas les guêtres blanches. Non officiers, les aspirants ont la dragonne du sabre en poil de chèvre noir, avec un gland sans franges.



Lors d'une cérémonie en décembre 1928, cet aspirant – on ne voit guère ses sabords, mais ils doivent être là – nous montre le nouveau modèle de casquette en vigueur depuis le printemps de cette même année : l'écusson frontal d'officier marinier a remplacé l'ancre brodée, ce qui est logique puisque le grade d'aspirant relève depuis 1918 des équipages de la flotte. Pour autant, l'aspirant possède certains effets d'officier ; c'est le cas du veston, à coupe croisée et col ouvert, introduit en 1918 pour les officiers, et des brides d'épaulette.

Notons que les guêtres blanches ne font pas partie des complétifs avec le sabre.

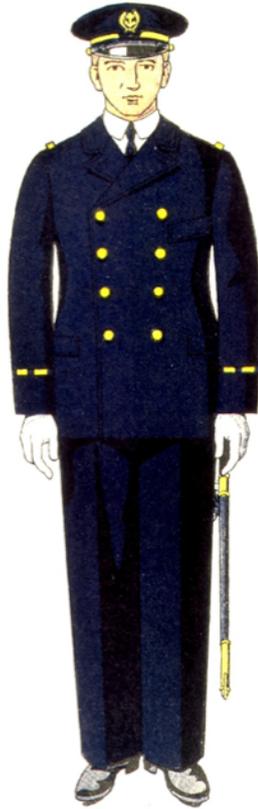


En 1934, une demi-promotion d'aspirants. En 1925, la chemise blanche et la cravate noire sous les effets de matelot refont leur apparition à la place de la chemise en coton tricoté qui n'est plus délivrée à l'École navale.

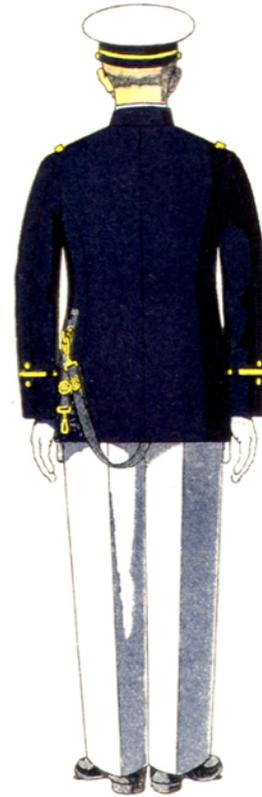


Cet aspirant de réserve porte un veston non conforme en matière de coupe ; il n'est fermé que par trois boutons. Les aspirants de réserve n'ont pas droit au port du sabre. En dehors des cérémonies, les gants en cuir sont de couleur chamois foncé, et non pas noirs comme aujourd'hui.

TENUE ORDINAIRE



TENUE DE QUART
AU MOUILLAGE



Le recueil de Babu de 1938, consacré aux uniformes de l'équipage, nous présente un aspirant de l'École navale avant la suppression de ce grade. Lorsqu'il est officier de quart au mouillage, l'aspirant porte les bélières du sabre sans ce dernier. L'été, la tenue panachée est autorisée (ici la tenue n°5).



Une inspection de tenue des aspirants en tenue de travail en 1946.

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les effets de travail en toile rousse et en toile bleue (travail dans la machine) sont progressivement remplacés par des effets de même coupe en toile gris ardoise puis gris-bleu.



La garde du drapeau en 1950. Les guêtres blanches font désormais partie des complétifs.



En 1964, les aspirants remettent leurs sabres aux fistots, élèves de première année. L'aspirant ci-dessus est brigadier, avec ses deux ancrs en haut de la manche gauche.



Un aspirant en Travaux pratiques sur le mortier de 60 mm à la fin des années 1970. Il est en tenue de travail kaki.

Les vareuse et pantalon en toile, puis en sergé gris-bleu, ne sont utilisés que pour la bouline (voile) après l'adoption des effets kaki en 1956 (veston, pantalon, chemise). Initialement en coton, ces effets sont confectionnés en polyester laine à partir de 1975.



Il y a peu de différences entre l'uniforme de l'aspirant d'avant-guerre et l'aspirant d'aujourd'hui. La plus visible est l'écusson de casquette d'officier, attribué aux aspirants en 1957.